

Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le préavis municipal No 02/2021

Construction de collecteurs EU/EC 2021 et 2022

Crédits demandés : CHF 1'475'000.- HT (Assainissement)
CHF 400'000.- TTC (Routes)

**Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,**

La Commission des Finances (ci-après CoFin) s'est réunie le mardi 2 mars 2021 sous la présidence de M. Cédric Mottier et de 5 de ses membres, 3 étant excusés (Mme Elisabeth Corbaz, MM. Christophe Corbaz & Olivier Maggioni), en vue d'examiner le préavis cité en titre.

M. Jean-Pierre Sueur, Syndic et M. Jacques Marchand Municipal des Travaux & Infrastructures ont participé à la séance. Nous les remercions pour les réponses à toutes nos questions. M. Porchet, Chef du Service des Travaux & Infrastructures a ensuite reçu le 15 mars une délégation de trois membres de la CoFin afin d'expliquer plus en détails l'organisation et la planification des réfections de collecteurs, ainsi que l'évolution du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Cadre général

Ce préavis s'inscrit dans le cadre du PGEE approuvé par l'autorité cantonale en décembre 2013 et du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux de juillet 2009.

Lors de l'établissement du PGEE, les services communaux ont analysé environ un quart des 65 km de collecteurs, dont un tiers environ étaient soit en mauvais état soit défectueux. De plus, les quelques 1'600 chambres ont été ouvertes afin de vérifier si les canalisations qui les traversent sont en unitaire ou en séparatif, et contrôler l'état général de la chambre. A noter qu'avant ces travaux d'analyse réalisés au début des années 2000, la documentation à disposition des services communaux était moins structurée, voir lacunaire. Pour chaque point analysé, une fiche technique avec photo a été réalisée, et un montant estimatif du coût de réparation ou de la mise à niveau des conduites d'évacuation a également été indiqué. En fonction de l'état identifié, les zones étudiées ont été classées sur une échelle de priorités. Sur la base de cette première analyse, les services communaux ont dressé le PGEE, document volumineux contenant tant des plans, que des fiches techniques et des

relevés d'analyse. De cette analyse il ressort que la Commune devait dépenser CHF 60 millions sur trente ans afin d'assurer une bonne gestion du système d'évacuation des eaux.

La Commune du Mont planifie la mise en séparation des eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) sur la base du PGEE. En sus, elle organise la mise à niveau des anciens réseaux d'évacuation, dont la volumétrie n'est plus adaptée en raison de la croissance démographique sur certains bassins versants, ou dont l'état laisse à désirer. Relevons encore que la volumétrie des nouveaux réseaux d'évacuation des eaux prend systématiquement en compte les nouvelles zones à bâtir (comme le SAF par exemple) comme si elles étaient habitées.

Conformément au PGEE, la Commune s'est fixée un budget de l'ordre de CHF 2 millions de travaux dans ce domaine par année. Il s'agit là d'un objectif et non pas d'une règle contraignante.

Il est important de rappeler que la Commune doit s'acquitter d'une taxe d'environ CHF 500.- par hectare pour les réseaux EC/EU dont la documentation ne permet pas de démontrer une séparation complète jusqu'à la sortie de la Commune. Le coût de cette taxe intégralement prise en charge par la Commune se montait à CHF 205'000.- francs en 2020.

La Commune améliore ses connaissances de l'état du réseau d'évacuation des eaux par des analyses périodiques au moyen de caméras, ceci au rythme de 3 à 4 kilomètres par année. Ces analyses complémentaires permettent d'ajuster le PGEE et les priorités qui en découlent. Elles sont financées par le budget courant de la Commune.

Examen du préavis

Le préavis présenté, s'inscrit dans une planification annuelle qui répond à une demande de la CoFin, et devrait déborder sur 2022. En cas de nécessité, d'autres préavis sur le même sujet pourraient être soumis au Conseil communal, et les priorités actuelles pourraient être revues. Cette situation se produit quand les services communaux désirent profiter soit de travaux de surface dans des zones où le réseau doit être amélioré, soit de l'ouverture de la route pour d'autres raisons (services industriels ou autres) dans de telles zones.

De manière générale, la CoFin s'est inquiétée de la priorité de l'évacuation des eaux par rapport à d'autres besoins plus visibles. En effet, lors des discussions sur le budget 2021, la CoFin a fait part de ses craintes quant à l'évolution de la marge d'autofinancement, notamment en raison de la pandémie que nous traversons. Il apparaît que le préavis 17/2020 pour l'éclairage de la zone industriel du Budron (CHF 625'000.-) et celui-ci, entament sensiblement cette marge d'autofinancement (de 1.9 millions au budget 2021). Il nous a été confirmé que ces travaux sont nécessaires. La zone des Planches sera ainsi totalement mise en séparatif, ce qui devrait avoir un impact positif sur la taxe payée par la Commune. Les travaux des zones Viane, Pernessy, Feuillère et de celle du Tessin vont d'une part résoudre le problème de séparation EC/EU, mais s'inscrivent également dans le cadre du développement de ces quartiers, nouvelles zones à bâtir pour le premier, création d'un cheminement piétonnier sécurisé pour le second. Le dernier projet (Jorat/Jorattez) répond lui essentiellement à un besoin de réparation devenu urgent, et apparu lors d'un contrôle périodique.

Sans préjuger des résultats définitifs, la situation sur les comptes 2020 pourrait être moins négative que ce qui a été craint. De plus, si les Services Industriels profitent des différentes fouilles afin de faire évoluer leurs propres infrastructures, la part leur incombant leur sera facturée. Il n'a pas été tenu compte de cette éventuelle refacturation dans le préavis.

La direction des travaux est assurée par les services de la Commune, sauf pour les travaux prévus dans la zone Viane, Pernessy-Feuillère.

Le préavis donne des détails en matière de coûts, assainissement ou routes, ainsi qu'un calendrier approximatif des travaux jusqu'au printemps 2022.

Conclusion

La Commission des Finances par 4 voix pour et 2 abstentions propose :

- D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de constructions des nouveaux collecteurs EU/EC et de reconstruction de la chaussée des projets dont il est question dans le préavis.
- D'accorder pour ce faire un Crédit de CHF 1'475'000.- HT, relatifs aux travaux d'assainissement. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt, et sera amorti sur 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires des collecteurs » 460.3311. Cet amortissement sera donc porté au budget.
- D'accorder un crédit de CHF 400'000.- TTC relatifs aux autres travaux de génie civil. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires / ouvrages de génie civil » 230.3311. Cet amortissement sera donc porté au budget.

Le Mont-sur-Lausanne, le 15 mars 2021

Membres :

Arnaud Brulé



Elisabeth Corbaz-Schwarz

Excusée

Christophe-Vincent Corbaz

Excusé

Olivier Maggioni

Excusé

Marc Maillard



Jean-Pierre Moser



Claudine Testaz



Philippe Vaucher



Président - rapporteur :

Cédric Mottier

